



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 08 avril 2024, à Paris

Mission jeunes : dix ans de tremplin vers l'emploi

Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), AKTO, Prism'emploi, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) se sont réunis le jeudi 21 mars pour célébrer les 10 ans de la démarche « Mission jeunes » et tracer ses perspectives.

Depuis 2014, Mission jeunes vise à favoriser l'intégration des jeunes sur le marché du travail grâce à la mobilisation des entreprises de travail temporaire

La démarche mobilise les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi afin d'améliorer la qualification des jeunes en leur proposant des missions d'intérim et une offre de services d'accompagnement global, pour faciliter et sécuriser leur insertion dans l'emploi.

Une dynamique partenariale au service d'un accompagnement sur-mesure des jeunes

L'ancrage local de Mission jeunes et la mobilisation articulée des partenaires permet d'actionner les bons leviers au bon moment pour répondre aux besoins des jeunes et aux besoins de recrutement des entreprises locales.

Cette coordination des acteurs est guidée par trois principes :

- Faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification des jeunes qui en sont éloignés et leur donner l'opportunité d'une première expérience professionnelle ;
- Rapprocher les jeunes et les entreprises, faire connaître les métiers, les opportunités d'un territoire ;
- Et proposer des solutions pour accompagner une insertion durable dans l'emploi.

Les missions d'intérim sont une opportunité de recrutement pour les jeunes mais aussi la matérialisation d'un projet, leur permettant de s'orienter et de mieux se connaître tout en apprenant à dépasser l'appréhension de solliciter un employeur. Ces mises en relation offrent également l'opportunité aux entreprises d'attirer des profils plus diversifiés, d'ouvrir leurs portes, de faire découvrir leurs métiers, particulièrement lorsqu'ils sont peu ou mal connus.

Depuis son lancement, la démarche a été déployée dans toutes les régions métropolitaines et les DROM, au travers de conventions partenariales signées entre les missions locales et les agences d'emploi de leur territoire.

Cette mobilisation a déjà permis, en 10 ans, de déléguer en mission d'intérim 125 295 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement individualisé, pour un total de 359 000 missions d'intérim réalisées.

Elle a vocation à se poursuivre dans le cadre d'un nouvel accord-cadre pour les années à venir.

« Au travers de ces partenariats, l'intérim poursuit son engagement de fabrique des compétences en permettant aux jeunes de découvrir des métiers et de renforcer leur employabilité. Ces conventions jouent un rôle central dans la qualification et la montée en compétences des jeunes pour accéder durablement à l'emploi », déclare Isabelle Eynaud-Chevalier, Déléguée générale de Prism'emploi.

« Depuis 10 ans, la mission jeunes propose des solutions concrètes aux jeunes en recherche de solutions. Cela conduit à bâtir des passerelles entre nos politiques publiques et l'engagement des professionnels du secteur privé. Notre engagement commun au profit de la jeunesse est un facteur clé pour l'insertion professionnelle des jeunes », déclare Jérôme Marchand-Arvier, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle.

« Notre conviction c'est l'effet "tremplin vers l'emploi et la qualification", "pied à l'étrier" pour découvrir les métiers, amorcer la dynamique, proposer une première expérience professionnelle aux jeunes. Aujourd'hui, 100 % des Missions Locales sont en mesure d'orienter les jeunes efficacement vers les agences référentes, lorsque c'est pertinent et adapté aux projets des jeunes. C'est une réussite et une fierté que nous partageons aujourd'hui. Nous sommes ravis de reconduire ce partenariat », déclare Stéphane Valli, Président de l'Union Nationale des Missions Locales.

Contacts presse :

Prism'emploi - Victor Morelle - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 89 59 55
Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités - Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - presse-dgefp@emploi.gouv.fr - 06 64 98 25 35
UNML - Edith Le Gourrier - elegourrier@unml.info - 06 35 82 20 46
AKTO - Pierre-Yves Gallety - pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47
FASTT - Josephine Delvolve - josephine.dolvolve@fastt.org - 06 47 26 83 16
FPETT - Justine Icard - justine.icard@fpett.fr - 07 89 08 02 59

À propos d'AKTO

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et en outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

À propos du Ministère du travail, de la Santé et des Solidarités

Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités prépare et met en œuvre la politique du gouvernement notamment dans les domaines du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, du dialogue social et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

À propos du FASTT

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire est un organisme paritaire, association loi 1901, financé par toutes les entreprises de travail temporaire (plus de 2000 entreprises cotisantes permettant au FASTT d'être doté d'un budget de près de 33 millions d'euros). Depuis 1992, le FASTT met en place des solutions et services pour faciliter la vie et l'emploi des salariés intérimaires. Pour accompagner les parcours d'emploi et de vie des 2,6 millions de salariés qui réalisent au moins une mission d'intérim au cours de l'année, le FASTT et ses partenaires apportent un ensemble de réponses à leurs problématiques (accès aux missions, santé & sécurité, logement, crédit & budget, service social). Le FASTT est géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA). [Tout savoir sur le FASTT](#).

À propos du FPETT

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires. Il conçoit et met en œuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés intérimaires et demandeurs d'emploi, quels que soient leurs niveaux et leurs expériences professionnelles. Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé 183 000 actions de formation des intérimaires, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche. Plus d'informations sur www.fpett.fr.

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos de l'Union nationale des Missions Locales

L'Union nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901, assure les fonctions de représentation et d'animation du réseau au plan national et de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle des Missions Locales et des organismes d'insertion.

Les 440 Missions Locales, réparties sur l'ensemble du territoire avec 6 800 points d'accueil, représentent l'unique service public de proximité dédié à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elles ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes avec la prise en compte de l'ensemble des freins à leur insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. En 2023, elles ont accueilli et accompagné plus d'1,1 million de jeunes vers l'autonomie et l'emploi. *Pour en savoir plus* : <https://www.unml.info/> et sur [LinkedIn](#), [X](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [Youtube](#)